République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2020

~~~~~~

CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2020 à 18h00 à la salle du Chai de la Gare à Gignac., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Jean-Marc ISURE, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Monsieur Laurent ILLUMINATI, Madame Valérie BOUYSSOU, Monsieur Jean-Pierre PUGENS, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -

Procurations : M. Bernard GOUZIN à Monsieur Christian VILOING

Quorum : *25*	Présents : 47	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;
VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
VU la délibération en date du 11 septembre 2015, par laquelle le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault s'est engagé dans l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) ;
VU la délibération n°2020-12 du Comité Syndical du 28/02/2020 portant sur la mise en place des comités de pilotage et des élus pour la mise en œuvre de la charte forestière de territoire du Pays Cœur d'Hérault.
Considérant que la Charte Forestière de Territoire permet de valoriser au mieux son patrimoine forestier, de mener une véritable politique forestière et de permettre de définir un plan d'actions concret en négociant des financements attractifs pour sa mise en œuvre,
Considérant aussi, que pour qu'une CFT soit une réussite, la gouvernance conduite par les élus est déterminante, que la CFT repose sur un noyau d'élus impliqués depuis l'émergence jusqu'à la réalisation des actions,
Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été sollicitée en vue de procéder à la désignation de trois élus pour la création d'un Comité des élus de la Charte Forestière de Territoire,
Considérant que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de désigner :
1- Monsieur Robert SIEGEL,
2- Madame Véronique NEIL,
3- Monsieur Jean-Claude CROS,

pour représenter la communauté de communes au sein du Comité des élus de la Charte forestière de territoire.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2315 le 09/07/2020 Publication le 09/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 09/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200708-lmc1115604-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO	Le Président de la communauté de communes Jean-François SOTO